

LE REFERENTIEL NATIONAL DE LA QUALITE

(CIAQES, MESRS, Algérie)



❖ 4. INFRASTRUCTURES

✓ Champs I1 : Infrastructures administratives (04 références)

Interprétation : il s'agit d'identifier que l'établissement dispose d'infrastructures dédiées aux activités administratives.

Référence I11 : L'établissement dispose d'espaces suffisants pour héberger les activités administratives.

Interprétation : les activités de l'établissement bénéficie d'espaces suffisants conformément aux normes en vigueur.

| Code | Critère | Preuve |
|------|---|--|
| I111 | Toute activité dispose d'un espace adéquat. | 1. Nombre de bureaux. 2. Surface des bureaux. |

Référence I12 : L'établissement dispose d'espaces de parking.

Interprétation : l'établissement dispose d'espaces de parking suffisants répondant aux normes en vigueur pour la communauté universitaire et les visiteurs.

| Code | Critère | Preuve |
|------|---|-----------------------------------|
| I121 | Les espaces de parking répondent à l'accueil de la communauté universitaire et des visiteurs. | 1. Capacité d'accueil disponible. |

Référence I13 : Les locaux sont adaptés à toutes les activités administratives.

Interprétation : les fonctionnalités des locaux satisfont aux besoins des activités administratives.

| Code | Critère | Preuve |
|------|---|----------------------------------|
| I131 | L'aménagement des espaces est réalisé en respect des normes en vigueur. | 1. Taux d'occupation des locaux. |

Référence I14 : Les locaux réunissent les conditions d'hygiène et de sécurité.

Interprétation : les locaux répondent aux normes d'hygiène, de sécurité et de confort exigées.

| Code | Critère | Preuve |
|------|---|---|
| I141 | Les locaux sont aménagés, équipés et utilisés en respect des normes d'hygiène et de sécurité. | <ol style="list-style-type: none">1. Niveau d'aération des locaux (sur une échelle de 1 à 5).2. Niveau d'éclairage des locaux (sur une échelle de 1 à 5).3. Niveau de conformité des installations électriques aux normes de sécurité (sur une échelle de 1 à 5).4. Affichages et lisibilité des consignes de sécurité.5. Disponibilité du matériel de lutte contre l'incendie sur les lieux. |



Champs I2 : Infrastructures pédagogiques (04 références)

Interprétation : il s'agit d'identifier que l'établissement dispose d'infrastructures dédiées aux activités pédagogiques.

Référence I21 : L'établissement dispose de locaux (amphithéâtres, classes et bureaux) pour accueillir les formations académiques et continues.

Interprétation : les activités pédagogiques de l'établissement disposent d'espaces pédagogiques suffisants pour accueillir les formations dispensées.

| Code | Critère | Preuve |
|------|---|---|
| I211 | Les formations académique et continue sont réalisées dans les amphithéâtres et les classes. Les enseignants disposent de bureaux pour leurs activités pédagogiques. | <ol style="list-style-type: none">1. Taux d'occupation des salles2. Taux d'occupation des bureaux d'enseignants. |

Référence I22 : L'institution possède un centre de ressources documentaires.

Interprétation : l'institution dispose des centres de ressources documentaires modernes et adéquats (BU, Médiathèque, ...).

| Code | Critère | Preuve |
|------|--|---|
| I212 | Le centre de ressources documentaires dispose d'un nombre important d'ouvrages et de revues et de périodiques. Ce centre dispose d'un portail. | <ol style="list-style-type: none">1. Nombre de titres des d'ouvrages du centre.2. Nombre d'ouvrages du centre3. Taux de satisfaction des demandes d'ouvrages. |

Référence I23 : Les locaux sont adaptés à toutes les activités pédagogiques.

Interprétation : les fonctionnalités des locaux satisfont aux besoins des activités pédagogiques.

| Code | Critère | Preuve |
|------|--|--|
| I213 | L'aménagement des locaux garantit le bon déroulement des cours ; TD et TP. | <ol style="list-style-type: none">1. Les locaux sont bien équipés pour répondre aux besoins de toutes les activités pédagogiques.2. Niveau de respect des normes pédagogiques (sur une échelle de 1 à 5). |

Référence I24 : Les locaux réunissent les conditions d'hygiène et de sécurité.

Interprétation : les locaux répondent aux ormes d'hygiène, de sécurité et de confort exigés.

| Code | Critère | Preuve |
|------|--|---|
| I214 | Les locaux sont aménagés, équipés et exploités en respect des normes d'hygiène et de sécurité. | <ol style="list-style-type: none">1. Niveau de propreté et de sécurité des locaux (sur une échelle de 1 à 5).2. Affichage de consignes d'hygiène et de sécurité. |



Champs I3 : Infrastructures scientifiques de recherche (03 références)

Référence I31 : L'établissement dispose de laboratoires et ateliers pour accueillir les travaux pratiques et de recherche.

Interprétation : les laboratoires et ateliers répondent aux besoins des activités de travaux pratiques et de recherche.

| Code | Critère | Preuve |
|------|--|--|
| I311 | Les travaux pratiques et de recherche sont réalisés dans les laboratoires et ateliers. | <ol style="list-style-type: none">1. Fonctionnalité des différents types d'ateliers.2. Taux de laboratoires fonctionnels. |

Référence I32 : Les locaux sont adaptés à toutes les activités scientifiques.

Interprétation : les fonctionnalités des locaux répondent pleinement aux besoins de toutes les activités scientifiques.

| Code | Critère | Preuve |
|------|---|--|
| I312 | L'aménagement et l'équipement des laboratoires et ateliers permet de réaliser les activités scientifiques planifiées. | 1. Types de travaux scientifiques réalisables dans les laboratoires. |

Référence I33 : Les locaux réunissent les conditions d'hygiène et de sécurité.

Interprétation : les locaux répondent aux normes d'hygiène, de sécurité et de confort exigés.

| Code | Critère | Preuve |
|------|--|---|
| I313 | Les laboratoires et ateliers sont aménagés, équipés et exploités en respect des normes d'hygiène et de sécurité. | 1. Les locaux sont bien aérés et éclairés. 2. Disponibilité du matériel de sécurité sur les lieux. 3. Affichage des consignes d'hygiène et de sécurité. |



Champs I4 : Infrastructures d'hébergement (04 références)

Interprétation : il s'agit d'identifier que l'établissement dispose d'infrastructures dédiées à l'hébergement et à la restauration.

Référence I41 : L'établissement dispose de structures d'hébergement pour les étudiants.

Interprétation : les étudiants sont hébergés durant la durée de leur formation.

| Code | Critère | Preuve |
|------|--|---|
| I411 | L'institution met à la disposition des étudiants des structures d'hébergement durant leur formation. | 1. Capacité d'hébergement disponible. 2. Capacité d'occupation des chambres d'étudiants. |

Référence I42 : L'établissement dispose de structures d'hébergement pour les enseignants.

Interprétation : les enseignants permanents et visiteurs sont hébergés durant la durée de leurs activités.

| Code | Critère | Preuve |
|------|---|--|
| I412 | L'institution met à la disposition des enseignants permanents et visiteurs des structures d'hébergement durant leurs activités. | 1. Capacité d'hébergement disponible. 2. Taux de satisfaction de l'hébergement des enseignants. |

Référence I43 : L'établissement dispose d'espace de restauration.

Interprétation : l'établissement dispose d'espaces de restauration pour les enseignants, étudiants et personnels.

| Code | Critère | Preuve |
|------|--|---|
| I413 | L'établissement dispose de restaurants et de cafétérias pour les étudiants, les enseignants et les personnels. | 1. Capacité réelle en restauration. 2. Nombre de repas servis. |

Référence I44 : Les locaux réunissent les conditions d'hygiène et de sécurité.

Interprétation : les structures d'hébergement et de restauration répondent aux conditions et normes d'hygiène, de sécurité.

| Code | Critère | Preuve |
|------|--|--|
| I414 | Les réfectoires et cafétérias sont aménagés, équipés et exploités e respect des normes d'hygiène et de sécurité. | <ol style="list-style-type: none">1. Les locaux sont bien aérés t éclairés.2. Disponibilité du matériel de sécurité sur les lieux.3. Affichage et lisibilité des consignes d'hygiène et de sécurité. |



Champs I5 : Infrastructures sportives et culturelles (02 références)

Interprétation : il s'agit d'identifier que l'établissement dispose d'infrastructures dédiées aux activités sportives et culturelles.

Référence I51 : L'établissement dispose de structures pour les activités sportives et culturelles fonctionnelles.

Interprétation : l'établissement dispose des infrastructures sportives et culturelles fonctionnelles et l'organisation adéquate.

| Code | Critère | Preuve |
|------|---|---|
| I511 | Les activités sportives et culturelles sont organisées et prise en charge par une structure désignée. | <ol style="list-style-type: none">1. Nombre d'infrastructures sportives et culturelles fonctionnelles.2. Le planning des activités sportives et culturelles. |

Référence I52 : Les structures sportives et culturelles répondent aux conditions d'hygiène et de sécurité.

Interprétation : les infrastructures sportives et culturelles répondent aux conditions et normes d'hygiène, de sécurité.

| Code | Critère | Preuve |
|------|--|---|
| I512 | Les infrastructures sont aménagées, équipées et exploitées en respect des normes d'hygiène et de sécurité. | <ol style="list-style-type: none">1. Les locaux sont bien aérés et éclairées.2. Affichage et lisibilité des consignes de sécurité. |